

Arrondissement de
RAMBOUILLET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
2023-006**

Tél : 01.30.13.76.00.

L'an deux mille vingt-trois, le 15 février,

**DATE DE
CONVOCAION**
09 février 2023

**Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous
la présidence de Monsieur Nicolas DAINVILLE, Maire.**

DATE D'AFFICHAGE
09 février 2023

Monsieur DAINVILLE,
Mesdames ROUSSEAU et ROUSSEL ;
Messieurs DIALLO, MEY, RAOUL et MOUSSA ; Adjoints au Maire

Mesdames BAC, BROCHADO, LWAMBA MAKANYAKA, RAOUL et SELBONNE
Messieurs MONNARD, PERON, POINGT et VILLOING ; Conseillers Municipaux
délégués

Madame DUTU

Messieurs BLEE, BOURGOIN et GERBOUIN Conseillers Municipaux

Formant la majorité des membres en exercice

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 29
Présents : 20
Votants : 28

Absente excusée : 1

Madame Lopes

Absents excusés et représentés : 8

Mesdames Baselto, Chiakh, Gorbena, Hocde et Pascoal; Messieurs Ibrahim, Le Moing et
Mare

Pouvoirs : 8

Madame Baselto donne pouvoir à Madame Dutu

Madame Chiakh donne pouvoir à Monsieur Moussa

Madame Gorbena donne pouvoir à Madame Rousseau

Madame Hocde donne pouvoir à Monsieur Gerbouin

Madame Pascoal donne pouvoir à Madame Lwamba Makanyaka

Monsieur Ibrahim donne pouvoir à Monsieur Dainville

Monsieur Le Moing donne pouvoir à Monsieur Raoul

Monsieur Mare donne pouvoir à Monsieur Bourgoin

**Programmation 2023 Politique
de la Ville – Approbation des
demandes de subventions
auprès de l'ANCT- crédits
annuels de la Politique de la
Ville (BOP 147)**

Secrétaire de séance : Nathalie Raoul

La séance étant ouverte à 19H00

2023-006

Objet : Programmation 2023 Politique de la Ville – Approbation des demandes de subventions auprès de l'ANCT- crédits annuels de la Politique de la Ville (BOP 147)

Secteur : Politique de la ville

Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ;

Vu le Contrat de Ville intercommunal signé le 06 octobre 2015 ;

Considérant l'appel à projets de la Préfecture concernant les crédits annuels de la Politique de la Ville (BOP 147) ;

Considérant l'avis de la commission Finances, Commande Publique, Ressources Humaines, Administration Générale du 02 février 2023,

Après en avoir délibéré

Article 1^{er} : Approuve la programmation 2023 de la Politique de la Ville

Article 2 : Autorise le Maire à solliciter les subventions liées à la programmation 2023 de la Politique de la ville auprès de l'ANCT.

Article 3 : Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les conventions et pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces projets.

Article 4 : Dit que les recettes et dépenses seront inscrites au budget communal.

FAIT ET DELIBERE A L'UNANIMITE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS DONT LE SECRETAIRE DE SEANCE

Mis en ligne le :

Pour extrait conforme,

LA VERRIERE, le 15 février 2023

Le Maire

Nicolas DAINVILLE

